

Résidence sociale jeunes



Résidence sociale jeunes
40/1 rue Fleming
52000 Chaumont
s tél. 03 225 30 59 37

Ville de

Ville du
graphisme

CHAUMONT

3

Règlement intérieur

4

**Présentation
Accueil du public
Admission**

5

À votre arrivée

6

**L'aide au logement
Tarifs**

7

**La Résidence
Moyens mis à votre disposition**

8

Avant de partir

RÈGLE MENT intérieur



- 1 - La résidence sociale est un lieu privé.
- 2 - L'accès aux étages est réservé aux résidents, toutefois les visites sont autorisées.
- 3 - L'hébergement « clandestin » est rigoureusement interdit.
- 4 - Les animaux domestiques sont interdits.
- 5 - La détention, l'achat ou la revente de produits illicites sont interdits.
- 6 - Éviter les nuisances sonores, afin de ne pas gêner les autres résidents.
- 7 - La direction se réserve le droit de visiter les appartements.
- 8 - À l'entrée et au départ, nous procédons à l'état des lieux.
- 9 - Le résident est responsable de l'entretien de son logement.
- 10 - La redevance est à payer entre le 1er et le 15 du mois.
- 11 - Chaque résident signe un contrat d'hébergement, où sont stipulées les conditions de son accueil.
- 12 - La direction peut décider du renvoi de tout résident qui porterait atteinte à la vie collective et qui ne respecterait pas le présent règlement intérieur.
- 13 - Toute malfaçon ou anomalie doit nous être signalée.

PRÉSENTATION



ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi :

8h30/12h - 13h30/17h

Mardi :

8h30/12h - 13h30/18h

Mercredi :

8h30/12h - 13h30/17h

Jeudi :

8h30/12h - 13h30/17h

Vendredi :

8h30/12h - 13h30/17h

La résidence sociale est gérée par la ville de Chaumont. La résidence sociale accueille des jeunes de 18 à 25 ans, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants boursiers, apprentis, public de l'École de la 2ème chance, avec un projet professionnel établi.

Elle met à leur disposition un ensemble d'équipements pour leur hébergement, ainsi que les moyens humains qui permettront de favoriser leur insertion dans la vie sociale.

ADMISSION

L'admission se fait sur entretien et dépôt d'une demande écrite. Celui-ci est destiné à faire connaissance avec la ou le demand(euse) (eur) et son projet professionnel et à évaluer les capacités d'adaptation et d'autonomie.

Résidence sociale jeunes

40/11 rue Fleming
52000 Chaumont
tél. 03 25 30 59 37

à votre arrivée

Veillez remettre à la personne responsable de votre accueil :

- 1 photo d'identité
- 1 copie du contrat de travail, attestation de stage, certificat de scolarité, notification de bourses, tout autre document attestant d'une activité professionnelle ou d'insertion
- le paiement de la caution égale à un loyer
- acceptation et signature du règlement intérieur et du contrat d'hébergement
- copie de la carte d'identité, du passeport, ou d'un titre de séjour
- copie de la carte vitale ou attestation
- RIB
- autorisation parentale pour mineur
- responsabilité civile et locative

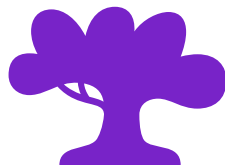
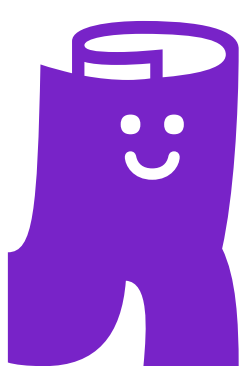


Nous mettons à votre disposition :

1 appartement équipé de sanitaire privatif, frigo, 1 bureau, 1 micro-ondes, 1 armoire, 1 chevet, 1 lit, plaques chauffantes, tables, chaises ainsi que les clefs de l'appartement.

L'équipe aura le souci de créer un lieu convivial de services et d'échanges, en apportant aux résidents une écoute.

L'accompagnement doit permettre de consolider des parcours d'insertion, favoriser l'autonomie en s'appuyant sur les droits et les devoirs des locataires, en favorisant l'insertion dans l'environnement.



ACCÈS AU LOGEMENT

Pour élaborer votre demande d'aide au logement, vous devrez nous fournir :

- copie carte d'identité, titre de séjour ou livret de famille
- photocopie de la carte vitale
- relevé d'identité bancaire

Les résidents peuvent sous certaines conditions bénéficier de l'A.P.L versée par la C.A.F. Le bureau d'accueil vous aidera à constituer votre dossier.

Tarifs

La facturation est faite en fin de mois en tenant compte du montant de l'APL.

Dans le prix de l'appartement, sont inclus :

- les fournitures en énergie (électricité, eau, chauffage)
- les interventions techniques
- l'assurance du logement (hors objet personnel)
- l'accès au service d'animation, l'accompagnement social



La résidence



Ils disposent tous du même équipement.

La résidence dispose de :

- 23 appartements F1 situés au 40 rue Fleming dans le quartier de La Rochotte.
- 5 appartements de type F1 disséminés sur le même quartier.
- 2 appartements de type F1 au 40 rue Fleming, destinés à l'encadrement et l'animation.

Moyens à votre disposition

1 machine à laver, 5 ordinateurs, une salle de convivialité, un bureau d'accueil, babyfoot, 4 vélos électriques, télévision, four, plaque de cuisson...)

Matériel à prévoir

- Matériel d'entretien (torchon, serpillère, balai brosse...)
- Papier toilette
- Linge de lit (draps, couettes, oreiller...)



AVANT de PARTIR

Un état des lieux de votre chambre sera fait.

**Votre appartement devra être nettoyé,
ainsi que les draps (si mis à disposition).**

Un pré-état des lieux sera effectué.

Vous devrez être à jour dans le règlement de votre redevance.

**Vous devrez laisser votre nouvelle adresse
et restituer les clés de votre appartement.**

